



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

ED/EFA/2006/ME/2
New Delhi, November 2003
Original: English



Troisième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Education pour tous
10-12 novembre 2003
New Delhi, Inde

Communiqué final

Déclaration de New Delhi

1. Nous, chefs d'Etat, ministres, chefs de secrétariat d'organisations internationales, responsables d'organisations non gouvernementales et hauts fonctionnaires d'organismes internationaux, avons tenu, à l'invitation du Directeur général de l'UNESCO, la troisième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Education pour tous les 10 - 12 novembre 2003 à New Delhi (Inde). Nous remercions le gouvernement indien d'avoir accueilli cette réunion et de nous avoir généreusement permis de procéder au suivi annuel et continu des progrès réalisés vers la réalisation des objectifs de l'EPT. Deux délégués du Parlement des enfants sur le Droit à l'Education qui s'est réuni à New Delhi ont présenté les conclusions de leurs débats. Nous avons accordé une attention particulière à l'objectif imminent consistant à "éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite".

Le pari de l'égalité

2. Nous avons accueilli avec satisfaction le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003/2004. *Genre et Education pour tous : le pari de l'égalité*, le second d'une série réalisée chaque année par une équipe indépendante. Le Rapport constitue une analyse de grande qualité, fondée sur un ensemble de données envoyées à l'Institut de Statistiques de l'UNESCO dans le courant de l'année scolaire 2000/01 ; il nous aide à maintenir un soutien politique à l'EPT et à rendre la communauté internationale redevable des engagements pris au Forum mondial de l'éducation de Dakar (avril 2000). Les conclusions du rapport soulignent que l'éducation des filles et des femmes ne se réduit pas à un droit de la personne humaine mais est également une condition *sine qua non* pour assurer la réalisation des autres priorités du développement, tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement, et que l'équité des sexes est un indicateur important de progrès pour réaliser ces objectifs. Un engagement en faveur de l'Education pour Tous est la meilleure garantie d'espoir, de confiance et de progrès offerte à l'humanité. En tant que représentants du Groupe de haut niveau, nous nous considérons comme les défenseurs de politiques, de réformes et d'actions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'EPT. Nous nous emploierons sans relâche avec nos mandants à intensifier davantage les efforts déployés.

3. Les progrès évidents de la parité des sexes, tout particulièrement dans l'enseignement primaire, où la proportion de filles par rapport aux garçons inscrits est passée de 88 % en 1990 à 94 % en 2000, est un motif d'encouragement. Les effectifs des filles dans l'enseignement secondaire ont aussi augmenté dans tous les pays en développement au cours des années 1990.

4. Cependant, le fait que la majorité (57 %) des 104 millions d'enfants non scolarisés sont des filles et que près des deux-tiers des 860 millions d'analphabètes sont des femmes indique que la scolarisation des filles, à tous les niveaux, continue de faire l'objet d'une très forte discrimination. D'immenses progrès sont nécessaires car plus de la moitié des 128 pays pour lesquels on dispose de données n'atteindront vraisemblablement pas la parité dans le primaire ni le secondaire d'ici à 2005. En l'absence d'un changement de politique, la réalisation de la parité des sexes d'ici à 2015 demeurera elle-même un sérieux défi pour plus de 40 % des pays. Ceci suppose que des mesures soient prises afin de faire face à l'analphabétisme des adultes, dès lors que les mères éduquées facilitent la scolarisation des filles. La pandémie mondiale du VIH/sida, les conflits armés, le travail des enfants, les diverses formes de handicaps et le manque de ressources sont autant de facteurs qui contribuent à priver les enfants, et notamment les filles, de leur droit à l'éducation.

Tenir les engagements pris en matière d'EPT : un programme d'action

5. Nous ne devons pas faillir aux engagements pris à Dakar et réitérés à Monterrey. Nous invitons donc instamment nos mandants à travailler de façon sincère en partenariat et à accorder de l'importance aux activités suivantes :

6. Les *gouvernements* devraient jouer un rôle moteur et clairvoyant. Ils devraient mettre en œuvre de façon intégrée des politiques et réformes susceptibles d'assurer un usage effectif et efficace des ressources intérieures et extérieures. Ils devraient tâcher de diversifier l'origine de leurs ressources et donner une priorité budgétaire aux politiques qui soutiennent l'égalité des sexes. La prévention et la lutte contre le VIH/SIDA devraient constituer un élément central des politiques nationales d'éducation et de développement, des plans et programmes. Des actions stratégiques et de soutien en faveur de la parité des sexes d'ici 2005 et l'égalité des sexes d'ici 2015 devraient notamment comprendre les mesures suivantes :
 - adopter des législations nationales pour rendre effectif le droit des enfants à une éducation de qualité gratuite et obligatoire, empêcher et progressivement éliminer le travail des enfants et interdire les mariages précoces ;
 - supprimer les frais de scolarité et réduire les autres coûts indirects à la charge des parents, tout en maintenant la qualité de l'éducation par des investissements adéquats ;
 - adopter des mesures politiques favorisant l'éducation des filles, tels que le développement et la mise en œuvre de programmes scolaires et de méthodes d'enseignement tenant compte de la question des genres, la création de cadres d'apprentissage sûrs et avantageux, l'intégration des problèmes du VIH/sida et de la santé génésique dans les programmes scolaires et les programmes de formation des maîtres ;
 - renforcer le nombre, les compétences et le statut des enseignants, notamment féminins, et encourager leur maintien dans la profession ;
 - accroître les investissements en faveur de la qualité de la scolarisation précoce et de la prise en charge de la petite enfance, ainsi que des programmes de formation et d'alphabétisation pour les femmes et les adolescents ;
 - reconnaître, encourager et soutenir le devoir des communautés, parents, enseignants et enfants à affirmer le droit de tous les enfants à une éducation de base de bonne qualité ;
 - élaborer des politiques nationales visant à assurer l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi ainsi que l'égalité de rémunération .

7. Les *pays donateurs et les organismes internationaux* devraient honorer les engagements pris à Dakar et à Monterrey. Avec leurs partenaires, ils devraient combler l'écart entre le niveau actuel du financement de l'éducation de base, estimé à 1,5 milliard de dollars par an, et le montant nécessaire en ressources externes permettant d'atteindre les objectifs de l'égalité entre les sexes et de l'éducation primaire universelle d'ici à 2015, estimé à 5,6 milliards de dollars supplémentaires par an dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT paru l'année dernière. Ils devraient corriger le recul

enregistré dans l'ensemble de l'Aide publique au développement qui demeure inférieure au niveau du début des années 1990. Ceci peut être fait par les mesures suivantes :

- renforcer et améliorer l'Initiative accélérée de telle sorte qu'elle parvienne à mobiliser de façon effective des soutiens supplémentaires en faveur de l'EPT et à harmoniser les contributions des donateurs ;
- accorder une attention première aux besoins financiers des cinq pays de l'Initiative accélérée, tout en reconnaissant le besoin de flexibilité afin de prendre en compte les réformes spécifiques aux pays ;
- augmenter l'Aide publique au développement afin d'atteindre au minimum les niveaux d'aide convenus à Monterrey et faire en sorte que qu'une plus grande proportion est allouée à l'éducation de base ;
- accroître le soutien des organisations multilatérales à l'éducation de base, notamment les banques régionales de développement dont la diminution récente de l'aide est particulièrement dommageable ;
- engager de façon concrète une harmonisation des procédures au sein des agences mais également entre les agences et les gouvernements afin de soutenir les politiques nationales.
- accélérer le soutien aux efforts, partenariats et interventions qui ont pour objet l'éducation des filles dans les pays risquant de ne pas atteindre les objectifs de la parité des sexes d'ici à 2005 et accorder plus d'importance à la parité entre les sexes et à la lutte contre le VIH/sida dans le cadre des principaux instruments et initiatives existants, tels que les SWAp, les DSRP et l'Initiative accélérée.
- soutenir le renforcement des capacités pour surmonter les obstacles institutionnels et autres à la mise en œuvre réussie de stratégies et politiques en faveur de la parité et de l'équité des sexes.

8. Les *organisations non gouvernementales et la société civile* devraient devenir des partenaires pleinement reconnus et acceptés dans l'action visant à atteindre les objectifs de l'égalité entre les sexes et de l'EPT en s'engageant dans le débat politique national et dans les différents processus de consultation participative entre les gouvernements et les organismes internationaux. La société civile devrait apporter un complément aux efforts fournis par les gouvernements, tandis que les gouvernements devraient promouvoir des partenariats sincères avec les organisations de la société civile, en tirant parti leur valeur distinctive, afin de faire progresser l'EPT. Les capacités du secteur privé à travailler en partenariat avec les gouvernements et dans le cadre de programmes nationaux d'éducation devraient être pleinement utilisées. Ces organisations devraient renforcer leurs efforts pour :

- prier les gouvernements et la communauté internationale d'honorer les engagements pris en faveur de l'éducation ;
- proposer des programmes d'éducation ciblés et novateurs pour les filles non scolarisées ainsi que pour les femmes dans le cadre des programmes de développement ;
- élargir les bases nationales des soutiens à l'EPT et à l'éducation des filles.

9. L'adoption de politiques de décentralisation peut permettre à la société civile de mieux se faire entendre et offre une meilleure réponse aux besoins locaux et ruraux dans le domaine de l'éducation de base. Les organismes internationaux devraient appuyer le renforcement des capacités des organisations locales et des organisations communautaires de base afin d'améliorer les services éducatifs offerts, notamment pour les pauvres.

Coordonner les efforts en faveur de l'EPT

10. Nous reconnaissons la nécessité d'une meilleure coordination des différentes initiatives internationales visant à réaliser les objectifs de l'EPT. Ceci doit être réalisé aux niveaux mondiaux, régionaux et nationaux. Sont concernés, entre autre :
 - Les Objectifs du Millénaire pour le développement.
 - L'Initiative de mise en oeuvre accélérée, les SWAp et les DSRP ;
 - Les initiatives des Nations Unies, notamment la Décennie pour l'alphabétisation, la prochaine Décennie pour l'éducation en vue du développement durable et les programmes phares de l'EPT ;
 - Un renforcement de l'Initiative des Nations Unies pour les filles (UNGEI) conformément aux recommandations de la Déclaration de Consensus d'Istanbul et un soutien au programme de l'UNICEF pour accélérer les progrès vers la parité des sexes d'ici à 2005 dans 25 pays.
 - L'Initiative E-9.

Aller de l'avant

Initiatives internationales :

11. La réunion des donateurs (Oslo, Norvège, novembre 2003) devrait atteindre un accord clair sur la façon de rendre plus effective l'Initiative de mise en oeuvre accélérée et de mobiliser des ressources pour les pays concernés. Une déclaration concernant l'avenir de l'Initiative devrait être faite dès que possible, et au plus tard lors de la réunion du Comité du développement Banque mondiale/FMI prévue au printemps 2004.
12. Une attention particulière devrait être accordée à l'EPT dans les nations qui reconstruisent leurs systèmes éducatifs suite à des conflits, des instabilités et des bouleversements.

Statistiques :

13. Il convient de renforcer les capacités de l'Institut de statistique de l'UNESCO à repérer les insuffisances et améliorer la collecte et la qualité de données, à aider les pays à fournir des données ventilées et à développer des outils d'analyse statistique aux niveaux nationaux et régionaux ;

14. Les gouvernements devraient renforcer leurs systèmes de collecte de données ainsi que leurs outils statistiques afin de soutenir la mise en place de politiques nationales dans le domaine de l'EPT et de fournir en temps voulu les données demandées par l'Institut de Statistiques dans le cadre du suivi annuel de l'EPT.

Le rapport mondial de suivi de l'Education pour tous

15. Le rapport mondial de suivi de l'Education pour tous devrait :

- fournir une évaluation par pays du niveau de réalisation de l'objectif de l'égalité entre le sexes dans son édition 2008.
- analyser l'efficacité de la coordination régionale, sous-régionale et nationale de l'EPT ;
- continuer à affiner l'Indice de développement de l'EPT ;
- évaluer le statut et la mise en œuvre des plans nationaux de l'EPT ainsi que tous ceux concernant le secteur éducatif.

UNESCO :

16. L'UNESCO devrait :

- continuer à jouer un rôle clé dans la coordination de l'EPT tel que mentionné dans le cadre d'action de Dakar. Les autres organisations internationales devraient continuer à soutenir le rôle de l'UNESCO dans le renforcement de l'EPT ;
- revoir et renforcer sa capacité de coordination ;
- nouer des liens plus effectifs entre le Groupe de Travail sur l'Education pour Tous, le Groupe de haut niveau et le Groupe de partenaires de l'Initiative accélérée ;
- prendre des mesures appropriées à cet égard et faire rapport à ce sujet au Groupe de haut niveau lorsqu'il se réunira au Brésil, en novembre 2004.

Prochaine réunion :

17. Nous acceptons volontiers la proposition du Gouvernement brésilien d'accueillir la prochaine réunion du Groupe de haut niveau en novembre 2004.